DGDUD
Service réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

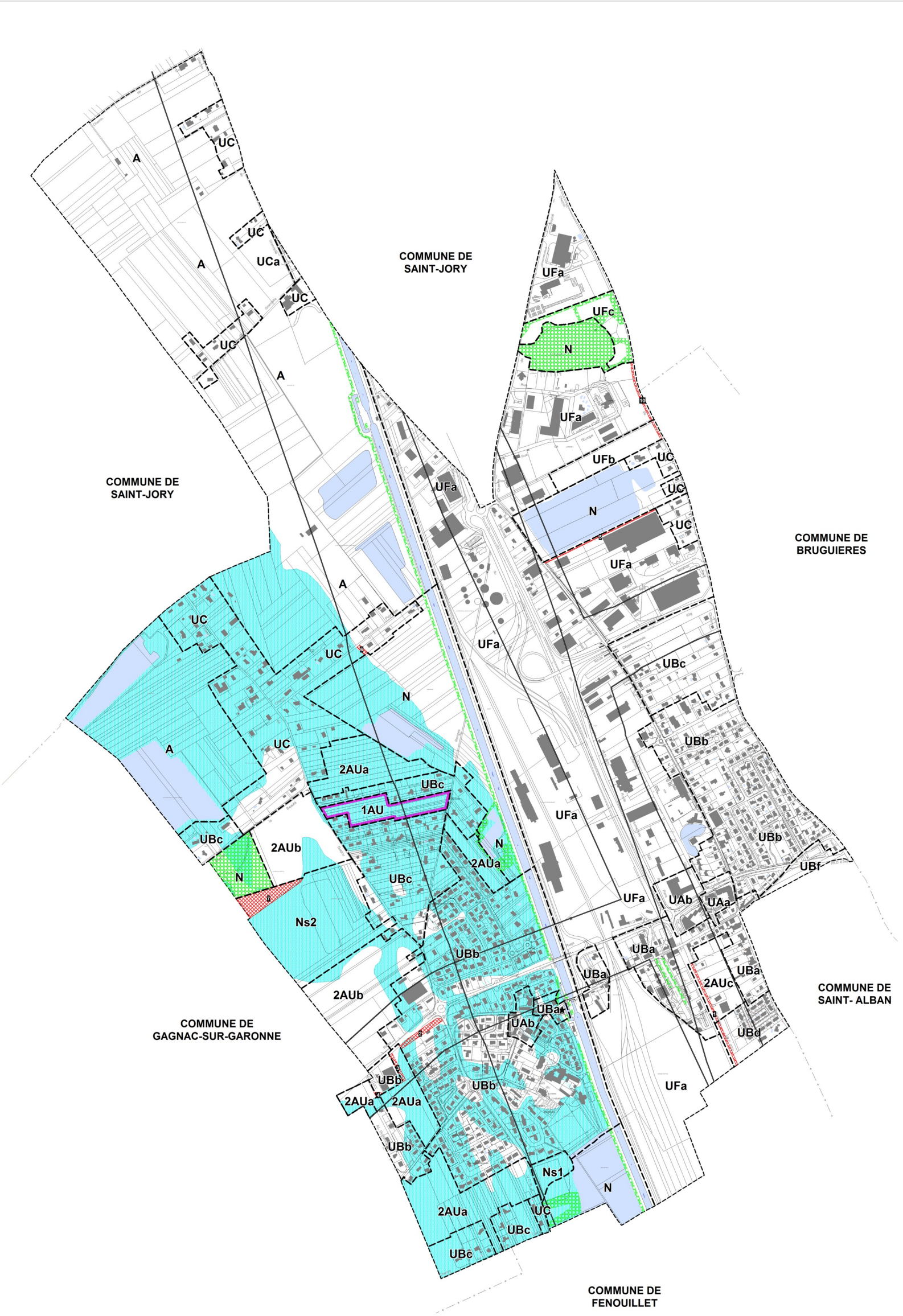
1ère Révision approuvée le 9 octobre 2006

Modification n° 3

Approuvée par Délibération du Conseil
de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole
du 29 novembre 2012

3 - Règlement graphique

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr



LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.
Les zones et les secteurs

- Zone/Secteur

Les autres indications

- Emplacement réservé pour ouvrage public : voie ou passage ; installation d'intêret général ou espace vert.
- ★ Elément remarquable du paysage Art-L123-1-7
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Zone de bruit lié aux infrastructures de transports terrestres
- Zone inondable d'aléa faible à modéré
- Secteur à pourcentage de logements sociaux (25%) (L 123-1-5-16)

ECHELLE / 1:5000e

N